

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de : **MARCLOPT**
Séance du : **13 SEPTEMBRE 2022**

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	15
- présents	11
- votants	13(dont 2 pouvoirs)
- absents	2
- exclus	

Date de convocation :
09/09/2022
Date d'affichage :
09/09/2022

<u>Objet</u>
5.7 CONVENTION MISE A DISPOSITION DE LA PLATEFORME SIG GEOFROEZ- EST

L'an deux mille vingt deux, le treize septembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

Étaient présents : Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Josiane DURAND Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Pierre SAUZET, Gaëlle LACHAND, Bruno REY, Dominique PONTONNIER, Valérie GAUDIN

Absents :, Emmanuel OULION (a donné procuration à Mme EYRAUD)

Secrétaire de séance : AGOSTINI Bernadette

La Communauté de Communes de Forez-Est a fait l'acquisition d'un SIG en mutualisation avec le SIEL-TE42. Elle porte les coûts d'acquisition et d'adhésion pour l'ensemble de Forez-Est afin de permettre à chaque commune de disposer d'un accès à la connaissance géographique de son territoire (Cadastre, Réseaux, Environnement, Adressage, etc...)

Afin de créer les accès communaux à la plateforme SIG « GéoForez-Est » il est nécessaire d'approuver et signer la convention ci-jointe et de renseigner la ou les fiches de création de compte. Cette convention fixe les modalités de la mise à disposition de la plateforme SIG.

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de :

Donner tous pouvoirs à Madame le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Après présentation de la convention, après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.

*La Secrétaire de Séance
Bernadette AGOSTINI*




Certifié conforme,
Fait à Marclopt,
Le 13/09/2022
Le Maire,
Catherine EYRAUD